

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

M. Jean-Claude JADOT, Président, ouvre la séance à 16h40'.

M. Irwin GUCKEL et M^{me} Anne THANS-DEBRUGE siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Directrice générale provinciale assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que **53** membres assistent à la séance.

Présents :

M^{me} Myriam ABAD-PERICK (PS), M. Mustafa BAGCI (PS), M^{me} Astrid BASTIN (CDH-CSP), M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Serge CAPPÀ (PS), M. Thomas CIALONE (MR), M^{me} Deborah COLOMBINI (PS), M^{me} Catharina CRAEN (PTB), M. Alain DECERF (PS), M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET (MR), M. Maxime DEGEY (MR), M. Marc DELREZ (PTB), M. André DENIS (MR), M. Guy DUBOIS (MR), M. Hajib EL HAJJAJI (ECOLO), M. Serge ERNST (CDH-CSP), M. Miguel FERNANDEZ (PS), M^{me} Katty FIRQUET (MR), M^{me} Nathalie FRANÇOIS (ECOLO), M^{me} Murielle FRENAY (ECOLO), M^{me} Sandrina GAILLARD (ECOLO), M. Luc GILLARD (PS), M^{me} Isabelle GRAINDORGE (PS), M. Irwin GUCKEL (PS), M. Pol HARTOG (MR), M^{me} Catherine HAUREGARD (ECOLO), M. Alexis HOUSIAUX (PS), M. Jean-Claude JADOT (MR), M. Claude KLENKENBERG (PS), M^{me} Catherine LACOMBLE (PTB), M^{me} Caroline LEBEAU (ECOLO), M. Jean-Denis LEJEUNE (CDH-CSP), M. Luc LEJEUNE (CDH-CSP), M. Eric LOMBA (PS), M^{me} Valérie LUX (MR), M. Marc MAGNERY (ECOLO), M^{me} Nicole MARÉCHAL (ECOLO), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), M^{me} Marie MONVILLE (CDH-CSP), M^{me} Assia MOUKKAS (ECOLO), M^{me} Sabine NANDRIN (MR), M. Michel NEUMANN (ECOLO), M^{me} Chantal NEVEN-JACOB (MR), M. Didier NYSSSEN (PS), M. Alfred OSSEMAN (SP), M. Rafik RASSAA (PTB), M^{me} Isabelle SAMEDI (ECOLO), M^{me} Marie-Christine SCHEEN (PTB), M. Jacques SCHROBILTGEN (CDH-CSP), M^{me} Anne THANS-DEBRUGE (MR), M^{me} Victoria VANDEBERG (MR), M. Julien VANDEBURIE (ECOLO).

Excusés :

M. Yves DERWAHL (PFF-MR), M. Roland LÉONARD (PS), M. Luc NAVET (PTB).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISÉ

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2019.
2. Budget provincial 2019 – 3^{ème} série de modifications.
(Document 19-20/001) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)

3. Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2019 – 4^{ème} série.
(Document 19-20/002) – 3^{ème} Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)
4. Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement général de perception des taxes provinciales.
(Document 19-20/003) – 3^{ème} Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)
5. Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.
(Document 19-20/004) – 3^{ème} Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)
6. Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.
(Document 19-20/005) – 3^{ème} Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)
7. Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.
(Document 19-20/006) – 3^{ème} Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)
8. Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.
(Document 19-20/007) – 3^{ème} Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)
9. Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.
(Document 19-20/008) – 3^{ème} Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)
10. Perception des taxes provinciales pour l'année 2020 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.
(Document 19-20/009) – 3^{ème} Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)
11. Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2020.
(Document 19-20/010) – 2^{ème} Commission (Santé – Établissements hospitaliers – Affaires sociales – Enseignement spécialisé – ASBL Centre de réadaptation au travail – Sports – Communication et information – Budget)
12. Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2020 – 1^{ère} série.
(Document 19-20/011) – 3^{ème} Commission (Tourisme – Finances – Administration générale – Logement – Personnel non-enseignant – Économie)
13. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2019.

Séance à huis clos

14. Désignation d'une Directrice dans un emploi temporairement vacant à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing Supérieur.
(Document 19-20/028) – 5^{ème} Commission (Enseignement – Formation – Personnel enseignant subventionné et assimilé)

2. COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président informe l'Assemblée provinciale que se trouve sur les bancs l'ordre du jour actualisé de la séance du jour.

M. le Président rappelle que les travaux du jour sont consacrés aux réponses des Députés provinciaux aux interventions du lundi 21 octobre 2019 sur leurs compétences spécifiques.

Il rappelle également qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos portant sur un dossier.

Enfin, il informe l'Assemblée que les avis de la Cour des Comptes relatifs à la 3^{ème} série de modifications budgétaires 2019 et au projet de budget 2020 ont été déposés sur le portail des Conseillers ce jour.

3. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2019 :

« Séance publique

- *La réunion est présidée par Monsieur Jean-Claude JADOT, assisté de Madame Anne THANS-DEBRUGE et de moi-même.*
- *La séance est ouverte à 16h35'.*
- *52 membres y assistent.*
- *Monsieur le Gouverneur et Madame la Directrice générale provinciale assistent à la séance.*
- *L'Assemblée entend une communication de Monsieur le Président.*
- *Monsieur le Premier Secrétaire donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2019.*
- *Monsieur le Président prononce l'éloge funèbre de M. Joseph HOUSSA, ancien Conseiller provincial.*
- *L'Assemblée entend les réponses du Collège provincial aux questions d'actualité reprises sous les documents 19-20/A01, A02, A03, A04 et A05.*
- *Le document 19-20/029 est reporté et renvoyé à l'examen de la 4^{ème} Commission.*
- *L'Assemblée provinciale ouvre le débat sur les documents budgétaires 2019-2020, y compris la note de politique générale. Elle entend les interventions des membres de l'Assemblée parmi lesquelles 16 amendements budgétaires sont déposés.*
- *L'Assemblée adopte à l'unanimité les documents :*
 - *19-20/012 à 022 ;*
 - *et 19-20/024 à 027.*
- *L'Assemblée prend connaissance du document 19-20/023.*
- *Le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2019 est approuvé.*
- *La séance publique est levée à 19h15'.*

L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

4. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL PROVINCIAL

DOCUMENT 19-20/001 : BUDGET PROVINCIAL 2019 – 3^{EME} SÉRIE DE MODIFICATIONS.

DOCUMENT 19-20/002 : EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE 2019 – 4^{EME} SÉRIE.

DOCUMENT 19-20/003 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2020 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES.

DOCUMENT 19-20/004 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2020 – RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE SUR LES DÉPÔTS DE MITRAILLES ET DE VÉHICULES HORS D'USAGE AINSI QUE SUR LES VÉHICULES ISOLÉS HORS D'USAGE.

DOCUMENT 19-20/005 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2020 – RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES.

DOCUMENT 19-20/006 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2020 – RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE SUR LES PERMIS ET LICENCES DE CHASSE.

DOCUMENT 19-20/007 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2020 – RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE SUR LES ÉTABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU INCOMMODES, AINSI QUE SUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUMIS AU DÉCRET RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

DOCUMENT 19-20/008 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2020 – RÈGLEMENT RELATIF AUX EXONÉRATIONS EN FAVEUR D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES NOUVELLES.

DOCUMENT 19-20/009 : PERCEPTION DES TAXES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2020 – RÉOLUTION FIXANT LE TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER.

DOCUMENT 19-20/010 : PROJET DE BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 2020.

DOCUMENT 19-20/011 : EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES DE 2020 – 1^{ERE} SÉRIE.

M. le Président rappelle à l'Assemblée l'article 75, §3 du ROI du Conseil provincial relatif aux amendements budgétaires.

Aussi, il informe l'Assemblée que les 16 amendements déposés lors de la séance du 21 octobre seront renvoyés aux commissions compétentes afin d'y être examinés dans le délai imparti.

Les membres du Collège provincial interviennent à la tribune, par ordre de préséance, pour répondre aux questions relevant de leurs compétences spécifiques :

- M. Luc GILLARD, Député provincial – Président ;
- M^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente ;
- M. Robert MEUREAU, Député provincial ;
- M. André DENIS, Député provincial ;
- M^{me} Muriel BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale.

Le vote sur ces onze documents interviendra le jeudi 24 octobre 2019, après la réponse du Collège provincial aux interventions budgétaires et aux interventions des chefs de groupe.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2019.

6. CLÔTURE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 18h35'.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Marianne LONHAY

Le Président,

Jean-Claude JADOT.

7. SÉANCE À HUIS CLOS

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil provincial, M. le Président prononce le huis clos pour la suite des travaux de ce jour.

DOCUMENT 19-20/028 : DÉSIGNATION D'UNE DIRECTRICE DANS UN EMPLOI TEMPORAIREMENT VACANT À L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE SERAING SUPÉRIEUR.

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Considérant que l'emploi de Directeur(trice) de l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing Supérieur est temporairement vacant au 1^{er} septembre 2019 suite au départ de Madame Evangeline DOTTI, titulaire du poste, appelée à d'autres fonctions ;

Vu le cadre du personnel de l'Institut susdit ;

Vu le décret de la Communauté française de Belgique du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs modifié par le décret du 14 mars 2019 ;

Étant donné que, conformément au décret dont question ci-avant, il y a lieu de désigner un(e) directeur(trice) à titre temporaire d'une durée égale ou inférieure à 15 semaines ;

Vu l'appel lancé parmi le personnel enseignant de l'enseignement de Promotion Sociale ;

Vu les cinq candidatures admissibles de Mesdames Edwina ANGELUCCI, Florence BAILLY, Brigitte DANGOXHE, Anne PENNARTZ et Céline REMY, qui répondent à toutes les conditions de l'appel ;

Attendu que Madame **Edwina ANGELUCCI**, née le 12 février 1981 à Rocourt et domiciliée à Héron ;

Attendu que cette candidate est titulaire du grade d'agrégée de l'Enseignement secondaire supérieur - Arts plastiques ;

Qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 17 octobre 2003 en qualité de professeur (ancienneté de service de 4.244 jours au 31 août 2019) ;

Qu'elle a fonctionné en qualité de professeur dans divers établissements de plein exercice ;

Qu'elle a été nommée en qualité de professeur en date du 1^{er} avril 2007 ;

Qu'elle exerce actuellement les fonctions de professeurs à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Huy ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « BON » lui attribué par son Collège en date du 19 avril 2007 ;

Qu'elle a fourni un curriculum vitae actualisé ainsi qu'un courrier faisant office de lettre de motivation et de dossier détaillant l'expérience professionnelle en lien avec le profil de Directeur ;

Vu la candidature de Madame **Florence BAILLY**, née le 20 novembre 1984 à Namur et domiciliée à Liège ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'un master en musique à finalité didactique ;

Qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 1^{er} septembre 2009 en qualité de professeur (ancienneté de service de 3.000 jours au 31 août 2019) ;

Qu'elle a fonctionné en qualité de professeur dans divers établissements de plein exercice et spécialisé ;

Qu'elle a été nommée en qualité de professeur en date du 1^{er} avril 2016 ;

Qu'elle exerce actuellement les fonctions de professeurs à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire Spécialisé de Micheroux ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRÈS BON » lui attribué par son Collège en date du 14 avril 2016 ;

Qu'elle possède l'attestation de réussite du module de formation à la pédagogie de l'Enseignement secondaire inférieur ;

Qu'elle a déposé un dossier complet de candidature comportant un curriculum vitae actualisé, une lettre de motivation et un dossier détaillant les expériences professionnelles en lien avec le profil de la fonction de Directeur ;

Vu la candidature de Madame **Brigitte DANGOXHE**, née le 8 décembre 1961 à Ougrée et domiciliée à Seraing ;

Attendu que cette candidate est agrégée de l'enseignement secondaire inférieur en mathématique – Physique (chimie) ;

Qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 1^{er} octobre 1981 en qualité de surveillante-éducatrice (ancienneté de service de 3.000 jours au 31 août 2019) ;

Qu'elle a fonctionné en qualité de professeur dans divers établissements de plein exercice et de promotion sociale ;

Qu'elle a été nommée en qualité de professeur en date du 1^{er} mars 1991 ;

Qu'elle exerce, à titre temporaire, depuis le 6 février 2015 et à titre définitif depuis le 1^{er} avril 2018, les fonctions de Sous-Directrice à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Seraing – orientation technique ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRÈS BON » lui attribué par son Collège en date du 11 janvier 2016 ;

Qu'elle a déposé un dossier complet de candidature comportant un curriculum vitae actualisé, une lettre de motivation et un dossier détaillant les expériences professionnelles en lien avec le profil de la fonction de Directeur ;

Vu la candidature de Madame **Anne PENNARTZ**, née le 8 janvier 1978 à Liège et domiciliée à Lixhe ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'une licence en sciences biochimiques et du grade d'agrégée de l'Enseignement secondaire supérieur ;

Qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 24 novembre 2008 en qualité de professeur (ancienneté de service de 3.000 jours au 31 août 2019) ;

Qu'elle a fonctionné en qualité de professeur dans divers établissements de plein exercice et de promotion sociale ;

Qu'elle a été nommée à titre définitif en qualité de professeur en date du 1^{er} avril 2019 ;

Qu'elle exerce actuellement les fonctions de professeur à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – orientation Commerciale, de Seraing – orientation Générale, de Huy et de Herstal ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « TRÈS BON » lui attribué par son Collège en date du 8 janvier 2015 ;

Qu'elle possède l'attestation de réussite du module de formation à la pédagogie de l'Enseignement secondaire inférieur ;

Qu'elle a fourni un curriculum vitae actualisé ainsi qu'un courrier faisant office de lettre de motivation et de dossier détaillant l'expérience professionnelle en lien avec le profil de Directeur ;

Vu la candidature de Madame **Céline REMY**, née le 28 septembre 1981 à Liège et domiciliée à Liège ;

Attendu que cette candidate est titulaire d'un baccalauréat en soins infirmiers ;

Qu'elle est entrée en fonction dans l'enseignement provincial le 14 octobre 2005 en qualité de Maître de formation pratique (ancienneté de service de 3.546 jours au 31 août 2019) ;

Qu'elle a fonctionné en qualité de Maître de formation pratique du 14 octobre 2005 jusqu'au 14 juillet 2011 à la Haute École de la Province de Liège et en qualité de professeur depuis le 1^{er} septembre 2012 dans divers établissements de plein exercice et de promotion sociale ;

Qu'elle n'est pas nommée à titre définitif ;

Qu'elle exerce actuellement les fonctions de professeur à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Herstal ;

Qu'elle peut se prévaloir d'un bulletin de signalement avec mention « EXCEPTIONNEL » lui attribué par son Collège en date du 3 mai 2018 ;

Qu'elle a fourni un curriculum vitae actualisé ainsi qu'un courrier faisant office de lettre de motivation et de dossier détaillant l'expérience professionnelle en lien avec le profil de Directeur ;

Vu le rapport de ladite commission établissant en le motivant le classement du candidat après analyse des critères de compétences comportementales et techniques exigés ;

Attendu qu'il résulte dudit rapport que Madame DANGOXHE, première classée, a répondu de manière pertinente à l'ensemble des questions qui lui ont été posées ;

Que disposant d'une expérience de Sous-Directrice dans deux instituts d'enseignement de promotion sociale, elle connaît le fonctionnement de ce type d'établissement ainsi que les tâches et missions d'une direction ;

Qu'elle dispose par ailleurs de compétences de gestion des ressources financières et des infrastructures d'une école ;

Qu'elle mesure également la nécessité de repenser l'organisation de certaines formations ;

Qu'elle a une très bonne connaissance de la législation ;

Qu'elle est attentive aux membres du personnel ainsi qu'aux étudiants ;

Procède, en conclusion, par scrutin secret, tenant compte des motivations susvisées, à la désignation d'une Directrice à temps plein, dans un emploi temporairement vacant, à dater du lendemain de la décision du Conseil provincial, à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing Supérieur ;

Vu le Règlement général organique des Services provinciaux ;

Vu les décrets de la Communauté française de Belgique du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné, du 2 février 2007 modifié par le décret 14 mars 2019 fixant diverses dispositions relatives aux fonctions de directeur ;

Vu le Livre II du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation du 22 mars 2005 organisant les Provinces et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Le dépouillement des bulletins donne les résultats suivants :

53 membres prennent part au vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 10
- votes valables : 43
- majorité absolue : 22

- Madame Edwina ANGELUCCI obtient 4 suffrages.
- Madame Florence BAILLY obtient 3 suffrages.
- Madame Brigitte DANGOXHE obtient 32 suffrages.
- Madame Anne PENNARTZ obtient 1 suffrage.
- Madame Céline REMY obtient 3 suffrages.

Attendu que le Conseil provincial se rallie à la motivation présentée par son Collège provincial ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Madame Brigitte DANGOXHE est désignée, sous réserve d'agrément par la Communauté française, en qualité de Directrice dans un emploi temporairement vacant, à l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing Supérieur, à dater du lendemain de la décision du Conseil provincial.

Article 2. – La présente résolution sera adressée à l'intéressée pour lui servir de titre, à la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation, pour information, et à la Communauté française, pour agrégation.

En séance à Liège, le 22 octobre 2019.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.